

**Notes concernant les dentistes diplômés qui doivent s'inscrire en tant qu'élève libre aux cours WDEnt 2121 et/ou WDEnt 1360**

**APRES** réception du courrier de la DGENORS les informant des cours à suivre, ces dentistes se présentent dans l'université de leur choix.

À l'UCLouvain, la formation débutera dès que possible. La **procédure** pour répondre aux exigences ministérielles est indiquée ci-dessous.

## Concernant l'inscription à l'université

Le dentiste candidat dépose :

- une demande d'inscription particulière à l'UCLouvain comme « élève libre » :

<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/futurs-etudiants.html>

Il appartient à l'étudiant de vérifier qu'il remplit les critères obligatoires pour pouvoir s'inscrire à l'université, en fonction de sa nationalité : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/criteres-assimilation.html>

- une demande d'autorisation d'inscription à des cours isolés, directement auprès du secrétariat de l'École de médecine dentaire et de stomatologie ([secretariat-dent@uclouvain.be](mailto:secretariat-dent@uclouvain.be), Mme Abrial). Mme Abrial contacte les professeurs concernés afin d'obtenir leur autorisation à ce que le dentiste candidat s'inscrive à leurs cours. Une fois celle-ci acquise, le secrétariat prépare un document « d'autorisation facultaire d'inscription à des cours isolés. »

Lorsque le document est complété et signé, le secrétariat le transmet au Service des inscriptions et celui-ci prend alors contact avec le dentiste candidat afin de finaliser son inscription à l'UCLouvain.

Les inscriptions aux cours isolés doivent être demandées et finalisées **au plus tard le 01 février** de chaque année.

## Concernant l'examen sur : *Aspects organisationnels, légaux, sociétaux et déontologiques de la profession* (prend les matières « Déontologie médicale » + « Organisation de la sécurité sociale et des soins de santé »)

Donné par les Pr. Véronique Brogniez, Pierre Carsin, Vincent Darche et Laurent Pitance. L'examen devra être présenté en session (juin ou septembre).

Code cours : **WDEnt 2121**

## Concernant l'examen sur : *Radioprotection*

Donné par les Pr. Dana Dumitriu et Raphaël Olszweski. L'examen devra être présenté en session (juin ou septembre).

Code cours : **WDEnt 1360**

*Remarque : si les candidats à l'équivalence ne sont pas en mesure de suivre les cours, il est de leur responsabilité de s'informer auprès de leurs collègues du contenu et des informations donnés durant ceux-ci. L'examen sera identique pour **tous** les étudiants, qu'ils aient suivi le cours ou pas.*

## Transmission des résultats

Les professeurs responsables de ces matières transmettent les notes au secrétariat de l'École de médecine dentaire et de stomatologie. Lors de la délibération, le jury du master en médecine dentaire et stomatologie attribue les crédits et confirme que le candidat a satisfait ou non à la demande de complément de formation. Le candidat pourra accéder à ses résultats depuis son bureau virtuel.

En cas de réussite, il reçoit une attestation du secrétariat qu'il transmet lui-même aux services concernés et demandeurs.